



Bruxelles, le 14 janvier 2019
(OR. en)

5108/19

Dossiers interinstitutionnels:

2017/0230(COD)

2017/0231(COD)

2017/0232(COD)

2017/0136(COD)

**EF 5
ECOFIN 11
DROIPEN 2
CRIMORG 1
CODEC 30**

NOTE

Origine: la présidence

Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil

Objet: Révision du Système européen de surveillance financière
- Débat d'orientation

I. INTRODUCTION

1. Le 20 septembre 2017, la Commission a présenté un ensemble de propositions législatives composant le paquet relatif au Système européen de surveillance financière (ci-après dénommé "paquet SESF")¹.
2. La Commission a ensuite ajouté à ce paquet législatif un volet "lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme" (LBC/FT), sous la forme d'une proposition présentée le 12 septembre 2018².
3. Lors de la session du Conseil Ecofin du 2 octobre 2018, les États membres sont dans l'ensemble convenus du caractère prioritaire de la LBC/FT et ont demandé à ce qu'il soit procédé à l'élaboration d'un plan d'action sur la lutte contre le blanchiment des capitaux, lequel a depuis été adopté³.

¹ Doc. 12420/17, 12422/17, 12430/17 et 12431/17.

² Doc. 12111/18.

³ Doc. 15164/18.

4. La Banque centrale européenne a rendu son avis sur la proposition modifiée (LBC/FT) le 7 décembre 2018⁴ et le Comité économique et social européen a rendu le sien le 12 décembre 2018⁵.
5. Le 19 décembre 2018, le Comité des représentants permanents a marqué son accord sur un mandat partiel en vue de négociations sur le volet LBC/FT⁶, tout en laissant au groupe du Conseil le soin de poursuivre les travaux sur le reste du dossier SESF.
6. Le 10 janvier, la commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen a rendu son avis sur l'ensemble du paquet SESF.
7. Lors de la réunion du groupe "Services financiers" du 11 janvier, la présidence a invité les délégations à envisager de se concentrer d'abord sur le volet LBC/FT et de le séparer du reste du dossier, ce à quoi elles se sont déclarées largement favorables.

II. ÉTAT DES TRAVAUX

8. La présidence se tient prête à engager dès que possible des négociations avec le Parlement européen sur le volet LBC/FT du dossier.
9. Dans le même temps, la présidence s'emploie à ce que les travaux sur le reste du paquet législatif se poursuivent au niveau technique, là où une large majorité ne s'est pas encore dégagée et où de nouvelles discussions sont nécessaires, en vue d'aboutir à un mandat de négociation solide. Cela suppose de continuer à travailler à la fois sur le cadre des autorités européennes de surveillance et sur le règlement CERS.

⁴ Doc. 15468/18.

⁵ Doc. 15630/18.

⁶ Doc. 15569/18 ADD 1.

III. CONCLUSION

10. La présidence suggère de concentrer les efforts sur le volet LBC/FT en vue de parvenir dès que possible à un accord avec le Parlement européen (sous réserve de l'accord de ce dernier).
11. Cette suggestion tient au caractère urgent que revêt la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, et à l'intention qu'a la présidence de consacrer avant tout ses efforts et ses ressources aux dossiers pour lesquels il paraît réaliste de faire aboutir les négociations au cours de l'actuelle législature.
12. Les travaux techniques se poursuivront au niveau technique en vue de parvenir à un mandat de négociation sur le reste du paquet SESF.
13. La présidence suggère dès lors que le Coreper invite le Conseil à convenir de concentrer d'abord les efforts sur le volet LBC/FT du dossier SESF et d'engager des négociations sur ce volet avec le Parlement européen sur la base du texte approuvé par le Coreper le 19 décembre 2018⁷.

⁷ Doc. 15569/18 ADD 1.